Doctorat Erasmus Mundus

Vade mecum à l'usage des professeurs de l'ULg

Département des Relations internationales
Direction générale à l'Enseignement et à la Formation - Université de Liège
Place du XX Août, 7 - bât. A1 - 4000 Liège – Belgique - Fax : + 32 (0)4 366 57 25
Catherine Dassis : + 32 (0)4 366 56 77 – cdassis@ulg.ac.be
Audrey Mélotte : + 32 (0)4 366 21 36 – Audrey.Melotte@ulg.ac.be

Ce vade mecum est destiné à aider les encadrants de l'ULg qui souhaitent devenir partenaire ou coordinateur d'un projet européen Erasmus Mundus Action 1B : Doctorat Erasmus Mundus (DEM).

Les programmes Erasmus Mundus étant destinés à des étudiants, le support pour ceux-ci est réalisé par la Direction générale à l'Enseignement et à la Formation et, plus particulièrement, par le Département des Relations internationales. Vous trouverez dans ce vade mecum toutes les informations et le soutien nécessaires aux formalités administratives relatives au montage, à la mise en œuvre et au suivi du projet. A la fin du document, vous trouverez un portfolio des arguments de l'ULg.

Afin de vous aider à présenter le dossier, une équipe des Relations Internationales est dédicacée au soutien administratif de ce type de développement.

Nous listons ci-dessous quelques items d'intérêt pour la bonne marche administrative de ces projets, en espérant que notre équipe pourra à l'avenir rencontrer vos questions et vous aider à monter le projet Erasmus Mundus qui vous est cher, que ce soit en qualité de coordinateur ou de partenaire.

Contacts

Département des Relations internationales
Direction générale à l'Enseignement et à la Formation
Université de Liège
Place du XX Août, 7 - bât. A1
4000 Liège - Belgique
Fax : + 32 (0)4 366 57 25

Catherine Dassis : + 32 (0)4 366 56 77 – cdassis@ulg.ac.be
Audrey Mélotte : + 32 (0)4 366 21 36 – Audrey.Melotte@ulg.ac.be

1. Rappel des principes du programme 4
Remarque liminaire 4
1.1. Principe et objectifs 4
1.2. Bourses 4
1.3. Financement et contrat des doctorants 4
1.3.1. Contribution financière aux frais de fonctionnement du DEM 4
1.3.2. Contrat et financement des doctorants 5
1.4. Droits d'inscription au DEM 5
1.5. Durée du doctorat 5
2. Négociations préalables à la candidature du consortium 5
2.1. Les arguments de l'Université de Liège 6
2.1.1. Type de contrat des doctorants et garanties 6
2.1.2. Investissement de l'ULg dans l'encadrement des doctorants 6
2.1.3. Bourses supplémentaires 7
2.1.4. Codiplomation et cotutelle de thèse 7
2.2. Dispositions administratives et financières 7
2.2.1. Répartition de la contribution aux frais de fonctionnement du DEM 7
2.2.2. Répartition des droits d'inscription 8
2.2.3. Contribution de 15% 8
2.2.4. Mobilité des doctorants 9
3. Dossier de candidature du consortium 9
3.1. Informations liées à l'expérience en matière de mobilité 9
3.2. Envoi des documents officiels 9
4. Consortium agreement 10
5. Mise en œuvre 10
5.1. Aspects financiers : OTP 10
5.2. Doctorants 10
5.2.1. Sélection des étudiants 10
5.2.2. Versement des bourses 11
5.2.3. Codiplomation 11
5.2.4. Accueil des doctorants 11
6. Contacts 12
Annexe 1 : Négocier un DEM – Portfolio des arguments de l'ULg 13
What type of contract for Doctoral candidates at the ULg? 14
What is the investment of the ULg for Doctoral candidates? 15
What additional grants can be proposed by the ULg? 17

1. Rappel des principes du programme

Remarque liminaire

Ce Vade Mecum est élaboré à partir des informations contenues dans le *Programme Guide*, édité par la Commission européenne, qui édicte l'ensemble des règles et critères qui s'appliquent au programme Erasmus Mundus.

Guide du programme Erasmus Mundus 2009-2013 :
http://eacea.ec.europa.eu/erasmus_mundus/programme/documents/2010/guide_emapr10_%20fr.pdf

Les doctorats Erasmus Mundus (DEM) s'inscrivent dans le cadre du programme Erasmus Mundus qui est un programme de coopération et de mobilité pour l'enseignement supérieur visant à :

- Améliorer la qualité de l'enseignement supérieur européen ;
- Promouvoir l'Union européenne en tant que centre d'excellence en matière d'éducation dans le monde entier ;
- Promouvoir la compréhension interculturelle par une coopération avec les pays tiers et le développement de l'enseignement supérieur dans les pays tiers.

1.1. Principe et objectifs

Le principal but des DEM est de développer une coopération intégrée et structurée dans l'enseignement supérieur, afin d'élaborer et de mettre en œuvre des doctorats communs débouchant sur l'octroi de diplômes communs, doubles ou multiples, mutuellement reconnus. Pratiquement, les DEM se calquent sur le modèle des cotutelles de doctorat.

Toute candidature à un DEM doit être portée par un consortium d'universités. Le consortium doit se composer au minimum de trois institutions universitaires situées dans trois pays européens différents.

Les consortia de DEM sélectionnés se voient proposer un soutien financier pour la mise en œuvre et la gestion de leur doctorat pendant cinq années consécutives. Chaque année, des bourses de recherche (entre 6 et 10 par consortium) sont proposées à des doctorants européens **et** de pays tiers.

Les doctorants devront effectuer des périodes de formation/recherche dans au moins deux pays différents représentés dans le consortium. Chacune de ces périodes de mobilité doit durer au moins six mois (pas forcément consécutifs).

1.2. Bourses

Deux différents types de bourse de DEM peuvent être attribués aux doctorants :

- les bourses de catégorie A peuvent être attribuées aux doctorants provenant de pays tiers.
- les bourses de catégorie B peuvent être attribuées aux doctorants européens.

1.3. Financement et contrat des doctorants

1.3.1. Contribution financière aux frais de fonctionnement du DEM

La contribution financière aux frais de gestion interne du programme de DEM correspondra à un montant forfaitaire annuel de 50 000 € (c'est-à-dire 15 000 € par organisme participant, plafonné à 45 000 € maximum, plus un montant supplémentaire de 5 000 € pour l'établissement coordonnateur).

1.3.2. Contrat et financement des doctorants

Le programme Erasmus Mundus donne la possibilité de conférer aux doctorants :

- soit un contrat d'emploi assorti d'un financement de 2 800 € par mois (c'est-à-dire 100 800 € pour 36 mois),
- soit une bourse de mobilité assortie d'un financement de 1 400 € par mois (c'est-à-dire 50 400 € pour 36 mois).

A l'Université de Liège, **les doctorants bénéficieront de *bourses de doctorat assimilées à des contrats de travail*** (donc 2800 € par mois) qui leur accorderont les mêmes avantages que tout travailleur salarié (cf point 2.1.1 et annexe 1: What type of contract for Doctoral candidates at the ULg?).

Toutefois, cette somme constitue le montant mensuel brut. Le montant mensuel net est lui de 1924 euros. En effet, les 2800 € constituent le coût mensuel de la bourse (il comprend entre autres les charges patronales..). Le montant mensuel brut est de 1850 euros. Le montant mensuel net est plus élevé que le brut car bien qu'on retire de ce dernier les cotisations ONSS (mutuelle, chômage, pension), on y ajoute également un pécule de vacances mensuel et un bonus à l'emploi (74 euros alloués aux personnes dont le brut ne dépasse pas un certain plafond, ce qui est le cas des boursiers).

Outre ce montant, chaque bourse individuelle comprend également une contribution fixe aux frais de voyage, d'installation et tout autre type de frais de 7 500 € pour les étudiants non-européens et de 3 000 € pour les étudiants européens si une des périodes de mobilité est prévue chez des partenaires de pays tiers.

Toutefois, la Commission européenne sélectionnera *prioritairement* les consortia qui confèrent un contrat d'emploi.

1.4. Droits d'inscription au DEM

La bourse DEM comprend une partie « contribution fixe aux frais de participation du doctorant », ces frais de participation doivent couvrir tous les frais obligatoires pour la participation du doctorant EM au DEM. Le montant de cette contribution peut être imputé directement au doctorant par le consortium et représente :

- 300 € par mois (10 800 € pour 36 mois) pour les DEM «non axés laboratoire»
- 600 € par mois (21 600 € pour 36 mois) pour les DEM «axés laboratoire»

1.5. Durée du doctorat

Un DEM doit être conçu comme un programme de formation et de recherche qui sera mené à bien par les candidats pendant une période *maximale* de quatre ans **mais la bourse de DEM couvrira une période maximale de trois ans**.

Dès lors, il est vivement conseillé aux consortia d'élaborer des programmes de recherche qui puissent être finalisés endéans les trois ans. Ce critère est d'ailleurs retenu comme positif dans l'évaluation des projets.

2. Négociations préalables à la candidature du consortium

Les modalités d'organisation d'un DEM sont négociées par les différents partenaires du consortium. Cette négociation s'opère à deux niveaux.

D'une part, il s'agit d'évaluer la pertinence de chaque partenaire. L'Université de Liège a une série d'arguments qui lui permettent d'être compétitive au sein d'un consortium et de se positionner en tant que partenaire fiable et intéressant.

D'autre part, les dispositions administratives et financières doivent également être prises en considération.

2.1. Les arguments de l'Université de Liège

Dans le cadre de la création et de la mise en œuvre d'un DEM, l'ULg apporte une série de garanties qu'il faut souligner au moment de la négociation.

Les arguments synthétiquement décrits ci-dessous sont repris de façon plus détaillée et en anglais dans un portfolio « Négocier un DEM – Portfolio des arguments de l'ULg ».

2.1.1. Type de contrat des doctorants et garanties

Le guide du programme précise que les consortia de DEM sont invités à attribuer des contrats d'emploi aux candidats recrutés sauf dans des cas documentés de manière adéquate ou si les réglementations nationales interdisent cette possibilité.

A l'Université de Liège, **les doctorants bénéficieront de *bourses de doctorat assimilées à des contrats de travail*** qui leur accorderont les mêmes avantages que tout travailleur salarié (cf annexe 1: What type of contract for Doctoral candidates at the ULg?).

L'Agence exécutive de la Commission européenne (EACEA - Education, Audiovisual and Culture Executive Agency) a précisé que les bourses de doctorat en Belgique répondent aux critères mentionnés dans le guide du programme.

L'Université de Liège est reconnue par la Commission Européenne comme développant une stratégie de gestion des ressources humaines en recherche incluant la Charte européenne du chercheur et le code de conduite du recrutement. Celle-ci s'applique à tous les doctorants de l'institution et offre des garanties quant à la qualité de leurs conditions de travail.

2.1.2. Investissement de l'ULg dans l'encadrement des doctorants

L'Université offre un encadrement de qualité à tous les doctorants durant leur séjour au sein de notre institution (cf annexe 1: What is the investment of the ULg for Doctoral candidates?).

L'ULg couvre les dépenses relatives :

- A la formation doctorale – Coût estimé : de 2 000 € à 5 000 € de subside du doctorant par an.
- Au soutien aux travaux de recherche – Coût estimé : de 3 000 € à 25 000 € par doctorant par an, suivant les disciplines.
- A différentes activités d'apprentissage : cours de langue, formations professionnelles, etc.
- A l'intégration du doctorant dans la communauté locale : intégration dans le réseau des doctorants ULg et accès au sport et à la culture.
- A l'appui administratif des différents départements de l'ULg.

Cet investissement indirect de l'ULg peut être estimé à près de 12 000 € mobilisables par an et par doctorant, ce qui revient à dire que pour 1 € investi par l'Europe – bourse annuelle de 30 000 €, l'ULg investit 0,50 € -12 000 € encadrement du doctorant.

2.1.3. Bourses supplémentaires

Afin de démontrer l'engagement institutionnel, les candidats EM et les candidats non-sélectionnés peuvent être présentés à des mandats complémentaires (cf annexe 1: What additional grants can be proposed by the ULg?). Le professeur peut effectivement proposer que des candidats doctorants FRIA, FNRS, et non-FRIA soient reliés au projet DEM par des projets de recherche apparentés ou complémentaires. Une bourse de 3 ans de ce type revient pour l'institution à soutenir le projet avec un investissement de 130 000 €.

Des frais de gestion sont aussi versés aux partenaires, qui peuvent être réaffectés par le professeur au projet EM, sous la forme de quote-part au consortium ou à des bourses supplémentaires.

2.1.4. Codiplomation et cotutelle de thèse

Les doctorants Erasmus Mundus du consortium qui seront codiplomés par l'ULg seront inscrits à l'ULg dans le cadre de cotutelles de thèses de doctorat.

Deux cas de figure peuvent se présenter : soit le doctorant est considéré comme un boursier de l'ULg et effectue une ou plusieurs mobilité(s) dans d'autres universités partenaires, soit le doctorant est considéré comme un travailleur ou boursier d'une autre université et effectue une mobilité à l'ULg.

Le consortium délivre, en fin de parcours et en cas de réussite, un diplôme de doctorat conjoint, double ou multiple. La codiplomation ou double-diplomation peut se faire à deux partenaires ou plus, la condition étant que les conditions d'admissions soient identiques.

Au niveau de l'ULg, la codiplomation se fait uniquement pour les étudiants qui sont régulièrement inscrits à l'ULg, ce qui implique la constitution d'un dossier d'admission et une inscription en qualité d'étudiant régulier. Veuillez noter que tout étudiant sélectionné par le consortium et accueilli à l'ULg peut se voir imposer par le Collège de doctorat le suivi de la formation doctorale.

La Commission favorisant les **diplômes conjoints**, il est à souligner que l'ULg peut délivrer un diplôme conjoint. La législation de la Communauté française le permet.

2.2. Dispositions administratives et financières

Certains aspects financiers liés à la future mise en œuvre du projet doivent faire l'objet d'une attention particulière.

2.2.1. Répartition de la contribution aux frais de fonctionnement du DEM

La participation aux frais de fonctionnement interne du consortium est de 50 000 €.

Lors des négociations, le montant qui sera rétrocédé à chaque institution doit être négocié. Le coordinateur s'arroge la plus grosse part de ce montant.

Lorsque l'ULg est partenaire, lors de la négociation, il est vivement conseillé de **négocier une partie de ce montant visant à couvrir les frais d'organisation et de réunion liés à la mise en œuvre du programme**.

2.2.2. Répartition des droits d'inscription

Pour chaque doctorant participant au projet, le Consortium reçoit une contribution fixe aux frais de participation du doctorant. Ce montant représente :

- 300 € par mois (10 800 € pour 36 mois) pour les DEM «non axés laboratoire»
- 600 € par mois (21 600 € pour 36 mois) pour les DEM «axés laboratoire»

Ce montant sera réparti entre les différentes universités partenaires du Consortium.

Or, dans le cadre d'un DEM, pour être diplômé par l'ULg, le doctorant doit être régulièrement inscrit à l'ULg et doit s'acquitter des droits d'inscription (minerval) au taux complet, soit 835 € pour une année académique, auxquels s'ajoutent 32 € par année supplémentaire, soit 899 € dans le cas d'une thèse en 3 ans et ce, que le doctorant soit boursier à l'ULg ou travailleur dans une autre université. L'ULg ne percevra pas de droits complémentaires à ce minerval. Ce montant sera prélevé de la partie « contribution aux frais de participation du doctorant ».

Aussi, lors des discussions du consortium relatives à l'élaboration du budget et aux rétrocessions entre partenaires, il est **impératif qu'au minimum l'ULg se voie rétrocéder pour chaque étudiant accueilli le montant du minerval (899 €)**.

Deux cas de figure peuvent se présenter.

1. L'ULg coordonne le projet.
Le coordinateur, de par la charge de travail que représente la coordination d'un DEM, s'arroge la plus grosse partie de ce montant.

2. L'ULg est partenaire.
Lors des négociations, **il est vivement conseillé de négocier une rétrocession plus importante** que 899 €. En particulier pour les doctorants boursiers de l'ULg. D'une part, parce qu'il faut tenir compte des frais d'accueil et, d'autre part, parce que le montant de la bourse EM ne couvre pas le coût salarial réel du doctorant.

2.2.3. Contribution de 15%

Dans le cadre des programmes Erasmus Mundus, une contribution de 15%[1] sera prélevée et reversée à l'institution.

Cette contribution porte sur l'ensemble des revenus perçus par l'ULg pour son propre compte, pas sur les montants qui ne font que transiter par l'ULg. Ainsi, la partie de la contribution aux frais de fonctionnement du DEM et la partie de la contribution aux frais de participation du doctorant revenant à l'ULg pour son propre compte feront l'objet de cette contribution. Par contre, aucune contribution ne sera prélevée sur le montant des bourses versé par l'Agence à l'ULg qui est directement reversé aux doctorants.

Lors de la négociation, cette donnée doit être prise en compte.

1 Ce taux équivaut au taux de participation aux frais généraux, fixé à minimum 15% (soit 15/115èmes), que prévoit le décret de la Communauté Française du 14 juin 2001 tant pour les prestations pour tiers que pour les conventions de recherche. Pour plus d'infos : http://www.ulg.ac.be/upload/docs/application/pdf/2007-10/pfgreglement.pdf.

2.2.4. Mobilité des doctorants

Les doctorants participants au DEM doivent effectuer leurs activités de recherche et de formation dans au moins deux pays différents. Chacune de ces périodes de mobilité doit durer au moins six mois, pas nécessairement consécutifs. Les doctorants perçoivent à cet effet une bourse de séjour qui inclut une participation aux frais de voyage et d'installation, ils ne sont dès lors pas éligibles aux subsides de séjour de recherche de l'ULg.

Le consortium doit aborder la **question des flux et des schémas de mobilité et déterminer le nombre de doctorants accueillis par chaque institution et pour quelle durée**.

Il est à noter que les courtes périodes de mobilité ne facilitent pas les démarches de visa, de domiciliation et de recherche de logement des doctorants.

3. Dossier de candidature du consortium

La rédaction du dossier de candidature à remettre à l'Agence est, bien entendu, une étape cruciale dans la mise en place d'un DEM.

Les RI peuvent vous aider lors de la rédaction de ce dossier. Leur connaissance des aspects techniques et administratifs, que ce soit au niveau de l'ULg ou par rapport aux règles de fonctionnement et aux pratiques de l'Agence, vous aidera à améliorer la qualité de votre dossier. Pour ce faire, les RI se tiennent à votre disposition pour vous aider à élaborer votre dossier, pour des conseils et des relectures. De plus, depuis plusieurs années, les RI travaillent en réseau avec les autres universités européennes et non-européennes ainsi qu'avec les structures européennes concernées, et peuvent dès lors s'appuyer sur des personnes ressources afin d'obtenir l'information la plus pointue.

Certains aspects doivent faire l'objet d'une attention particulière.

3.1. Informations liées à l'expérience en matière de mobilité

Le dossier de candidature doit reprendre les différents projets auxquels ont participé et participent les partenaires du Consortium. La valorisation de l'expérience en matière de mobilité passe :

- par la description des autres programmes auxquels l'ULg participe et de son expérience en la matière (FP6, FP7, programmes de mobilité, nombre de cotutelle, etc.),
- par la description des services fournis aux doctorants.

Les RI disposent de ces informations et peuvent vous aider à élaborer le dossier.

3.2. Envoi des documents officiels

La finalisation d'un dossier de candidature nécessite l'envoi de documents officiels portant la signature du Recteur et le sceau de l'institution. Il revient aux RI de se charger de ces modalités administratives.

4. Consortium agreement

Il revient au coordinateur du Consortium de proposer un Consortium agreement (deux modèles sont disponibles sur le site de l'Agence: http://eacea.ec.europa.eu/erasmus_mundus/tools/good_practices_en.php).

La rédaction du consortium agreement, qui peut se faire parallèlement à la rédaction du dossier de candidature ou plus tard, scelle les modalités d'organisation du consortium. Les aspects techniques, administratifs et financiers sont discutés préalablement et approuvés dans le consortium agreement.

La rédaction de ce document s'avère donc une **étape essentielle** et il est conseillé de s'atteler à cette tâche le plus rapidement possible.

5. Mise en œuvre

5.1. Aspects financiers : OTP

Deux cas de figure peuvent se présenter.

1. L'ULg coordonne.
L'OTP sera créé et géré par le secrétariat exécutif de la Faculté, en collaboration avec les RI.

2. L'ULg est partenaire.
Les RI se chargent de la création de l'OTP nécessaire aux transactions financières.

Dans les deux cas, **le consortium veille à transmettre le plus rapidement possible aux RI les documents suivants** :

- le budget prévisionnel détaillant les montants alloués aux différents postes.
- une copie du **Grant agreement annuel** (envoyé par l'Agence aux alentours du 15 juillet) qui fixe le budget définitif.

5.2. Doctorants

5.2.1. Sélection des étudiants

Une fois la candidature acceptée par l'EACEA et le projet Doctorat Erasmus Mundus retenu, il faut sélectionner les candidats. La sélection des étudiants relève de la responsabilité du consortium, qui a fixé la méthodologie et la procédure dans son dossier de candidature.

Une fois le mode de sélection décrit et les flux de mobilités pour chaque partenaire établis, l'AEE, et en particulier le Service des Admissions (SA), se tient à votre disposition pour l'examen des dossiers de candidature des doctorants qui viendront à l'ULg et pour la vérification des conditions d'admission.

Il est à noter que certaines nationalités font l'objet de procédures supplémentaires.

- Les Chinois doivent se soumettre à l'APS.
- Certaines nationalités sont sous embargo, ce qui entraîne des difficultés au niveau de l'obtention du visa.

Dès la sélection des doctorants approuvée par l'Agence et les flux de mobilité établis, il est demandé au coordinateur de **communiquer aux RI et au SA les informations relatives aux candidats qui passeront par l'ULg** :

- les noms des candidats retenus et leur nationalité
- les flux de mobilités

L'objectif est de s'assurer qu'ils remplissent l'ensemble des démarches administratives nécessaires (demande de visa auprès de l'ambassade, dossier au SA, convention de cotutelle de thèse, etc.).

Le dossier pratique de chaque doctorant arrivant à Liège sera géré par l'Administration Centrale.

Les RI et le SA se chargent de l'envoi des documents aux doctorants :

- Informations concernant l'ULg : informations pratiques, calendrier académique, services proposés aux étudiants d'échange et aux doctorants en particulier (centre Euraxess).
- Informations concernant l'admission puis l'inscription.
- Documents nécessaires pour faciliter la demande de visa pour les étudiants non-européens (contacts avec les ambassades et consulats).

Les RI transmettent au promoteur de chaque boursier géré par l'ULg, une fiche signalétique ainsi qu'une fiche récapitulative à compléter et à retourner à l'ARH au plus tard pour la date d'entrée en fonction du doctorant.

5.2.2. Versement des bourses

Deux cas de figure peuvent se présenter.

1. L'ULg coordonne.
Les RI contacteront le secrétariat exécutif de la faculté quelques semaines avant l'arrivée des doctorants pour veiller à l'émission des chèques nécessaires lors de l'arrivée des doctorants et au versement mensuel de la bourse.

2. L'ULg est partenaire.
Avant l'arrivée des doctorants, les RI transmettent à l'ARF les demandes concernant l'émission des chèques nécessaires lors de l'arrivée des doctorants et le versement mensuel de la bourse.

5.2.3. Codiplomation

Au niveau de l'ULg, la codiplomation se fait uniquement pour les étudiants qui sont régulièrement inscrits et ont effectivement suivi une partie de formation à l'ULg. Dans le cadre d'un DEM, la durée minimale du séjour est de 6 mois.

Une **convention de cotutelle devra être signée entre les différents partenaires**. Toutes les modalités prévues (langue de rédaction et de défense, jury commun, règles de délibération communes, règles quant à la diplomation…) seront précisées dans la convention de cotutelle.

5.2.4. Accueil des doctorants

Lors de l'arrivée du doctorant, un accueil personnalisé peut lui être proposé au niveau du **Centre de mobilité Euraxess services** (cf argument 2: What is the investment of the ULg for Doctoral candidate?).

Un service personnalisé est offert à tout chercheur de l'ULg pour un séjour de longue durée à l'étranger, ou pour un chercheur étranger souhaitant séjourner dans notre Alma Mater. Il est destiné à faciliter les démarches administratives dans tous les aspects pratiques de la vie professionnelle et quotidienne.

Le Centre de mobilité Euraxess services est localisé à l'Administration R&D, Place du 20- Août. Une antenne est accessible sur le site de Gembloux.

6. Contacts

Département des Relations internationales
Direction générale à l'Enseignement et à la Formation
Université de Liège
Place du XX Août, 7 - bât. A1
4000 Liège - Belgique
Fax : + 32 (0)4 366 57 25

Catherine Dassis : + 32 (0)4 366 56 77 – cdassis@ulg.ac.be
Audrey Mélotte : + 32 (0)4 366 21 36 – Audrey.Melotte@ulg.ac.be

Annexe 1 : Négocier un DEM – Portfolio des arguments de l'ULg

Dans le cadre des négociations préalables à la candidature du consortium (p. 5), l'Université de Liège dispose d'une série d'arguments qui seront mis en évidence.

Vous trouverez, dans les pages suivantes, ces différents arguments en anglais dans un format qui permettra leur diffusion auprès des différents partenaires.

1. What type of contract for doctoral candidates at the ULg?
A l'Université de Liège, les doctorants bénéficieront de bourses de doctorat assimilées à des contrats de travail qui leur accorderont les mêmes avantages que tout travailleur salarié (cf Type de contrat des doctorants et garanties, p.6).
L'Université de Liège est reconnue par la Commission Européenne comme développant une stratégie de gestion des ressources humaines en recherche incluant la Charte européenne du chercheur et le code de conduite du recrutement.

2. What is the investment of the ULg for doctoral candidates?
L'Université offre un encadrement de qualité à tous les doctorants durant leur séjour au sein de notre institution (cf 2.1.2. Investissement de l'ULg dans l'encadrement des doctorants, p.6)

3. What additional grants can be proposed by the ULg?
Afin de démontrer l'engagement institutionnel, les candidats EM et les candidats non-sélectionnés peuvent être présentés à des mandats complémentaires (cf 2.1.3. Bourses supplémentaires, p.7).

What type of contract for Doctoral candidates at the ULg?

Type of contract

The University of Liege implements the national regulation regarding the remuneration of doctoral candidates (Arrêté Royal du 26 mars 2003).

The Belgian law offers the possibility to allocate to doctoral candidates, for a maximum duration of 48 months, what is called « bourse de doctorat » which, for international understanding, constitute contracts submitted to social security taxes. They are therefore « employment contracts » but are not called this way locally because this type of contract present some specificities :

- Employer is exempted to pay employer's taxes though the Doctoral candidates beneficiates from the same advantages than any other employee;
- Working outside any subordination link to the host university, which garantees freedom of research – which is not garanteed by an employment contract.

Therefore, Erasmus Mundus doctoral candidates will beneficiate of a status equivalent to the employment contract and their grants will follow the conditions of remuneration :

- 2 800 €/month for an employment contract.

In this sense, the implementation of the European charter for Researchers is fully respected. It is even extended as this type of contract garantees the first fundamental point: freedom of research, with an unconditional institutional support.

Human Resources Strategy

Excellence develops only in environments where researchers can develop their career. In 2006 ULg signed its declaration of endorsement of the European Charter for Researchers and the Code of Conduct for the Recruitement of Researchers and by this engaged in an important process for its excellence in research. Through the implementation of the Commission Recommendation, ULg would like to make itself more attractive for researchers: for those who are already working in Liege as well as for those who might consider coming.

By publishing its ULg - Human Resources Strategy for Researchers incorporating the European Charter for researchers and the Code of Conduct for the Recruitment of Researchers on this Euraxess page, the University of Liege takes another step further in the process. The document summarises the main results of the internal gap analysis and presents the actions the University intends to carry out to implement the principles. Using the European Tool (HR Strategy for researchers), it clearly agrees to carry out internal (every 2 years) and external evaluations (after 4 years). A working group that includes the different stakeholders [the major players in this process] has been formally created for the follow-up of this initiative.

ULg has been awarded by the European Commission the HR Excellence in Research Label, which acknowledges the quality of the policy developed and implemented by the University of Liège in terms of human resources for researchers.

What is the investment of the ULg for Doctoral candidates?

The ULg's indirect investment can be estimated to 12 000 € per year per Doctoral candidates, which is for 1 € invested by the European Commission – annual scholarship of 30 000 €, the ULg invests 0,50 € - 12 000 € - supervision of doctoral candidate.

The University of Liege is acknowledged by the EU as implementing the Charter & Code in its policies and practice. The ULg - Human Resources Strategy for Researchers incorporating the European Charter for researchers and the Code of Conduct for the Recruitment of Researchers included doctoral candidates: http://www.ulg.ac.be/hr-strategy

ULg will cover the expenses related to:

1- <u>Doctoral training</u>
Estimated value: 2 000 to 5 000 € /Doctoral candidates student, year

- Activities organised by the FNRS(regional)-Doctoral schools he/she will join : course and ad hoc meetings ;
- International Summer schools (excl. consortium, max. 1week/year)
- Transferable skills training : sessions on the writing of academic articles, academic presentations, researching and management funding, academic English, IP management, Software training : Mathlab, Latex, Endnote
- « Doctoriales UGR »
- Cost of thesis publication (partial)
- Invitation of international jury members for the thesis presentation (max. 2.000 €)

2- <u>Research works</u>
Estimated value: 3 000 to 25 000 €/Ph Student, depending of disciplines

- The host research unit will cover the expenses related to the research works and mobility in Belgium;
- Meeting and trainings of the ULg research units and research centres;
- Grants for international dissemination of results through communication or poster (excl. Corortium, 100 €/working day) - http://www.recherche.ulg.ac.be/ard_msc ;
- Grants for international research mobility (excl. Consortium, 1-3 months; 1.000 – 3.000 € depending of duration);
- IP Rights and return from licences (1/3); ULg supports the patent costs;
- Access to Libraries network and its (e-)documents - http://www.libnet.ulg.ac.be/;
- Computer facilities in the research unit with unlimited computing hours;
- e-mail address, web access, Free wifi access on the campus 24h/24.

3- <u>Other</u>

- French courses at the Institut supérieur des Langues Vivantes (ULg) either as a one week intensive session on arrival, or in the evening during the year (2 x 2 hours per week) - http://www.islvfr.ulg.ac.be/fr/nonfranco/cours_jour.htm.
- Professional training programme: foreign languages, computing, office skills, finance, human, organisation and management relations; personal development; communication, ... - http://www.ulg.ac.be/cms/a_21880/formations.

4- Integration in the local community

- Membership to the RED, the ULg Doctoral candidates students network (http://www.red.ulg.ac.be/);
- Cultural passeport Opthemus (http://www.presse.ulg.ac.be/communiques/opthemus.html);
- Access to ULg culture and sport clubs.

5- Administrative support

- ARD : EURAXESS Services Mobility Centre : http://www.recherche.ulg.ac.be;
- ARD : Doctoral Affairs : http://www.ulg.ac.be/doctorat;
- DG : International Affairs : http://www.international.ulg.ac.be;
- AEE : Admissions and Enrolment : http://www.ulg.ac.be/aee;
- Housing service : http://www.logement.ulg.ac.be.

Euraxess Services Mobility Centre of the University of Liege

The Euraxess Services Mobility Centre of the University of Liège can help mobile researcher or doctoral student (and his/her family) and planning on coming to Liege at every step of his/her project. In order to improve the visibility of its policy for helping the mobility of researchers, the European Commission has decided to regroup, within Euraxess, all the relevant initiatives and services and to distribute information via an electronic portal. This portal is also available in the United States and Japan; it will soon cover China as well. Each section gives access to national Euraxess portals that have been put in place in each European country - Belgian portal, French-Speaking Community portal.

The European Portal for helping the mobility of researchers:

- Euraxess Rights, which provides all the information regarding the European Charter for Researchers and the Code of Conduct for the Recruitment of Researchers - Euraxess rights at ULg
- Euraxess Services, a network of more than 200 centres situated in thirty-five European countries which can provide you with a free, personalised service and which will help you and your family to plan and organise your move to a foreign country - Euraxess Services at ULg
- Euraxess Jobs, a free recruitment tool where you will find a mine of information, regularly updated, concerning job offers, funding possibilities, and study across Europe - Euraxess Jobs at ULg
- Euraxess Links, a network where you will find information about research in Europe, research policies, career possibilities in Europe, international collaboration and transnational mobility.

The Euraxess Mobility Centre is located in the main building of the downtown campus, Place du 20-Août, R&D Administration, and also has an office in Gembloux. The Centre works closely with the Universities of the Greater Region (Wallonia, French Lorraine, Luxemburg, Saarland). It is a member of the Euraxess European Network, made up of more than 200 Service Centres in 35 european countries.

Contacts :	
Liège Office : Brigitte Ernst ULg – ARD – Euraxess Place du 20 août, 7 B-4000 Liège Tel : +32 (0)4 366 53 36 Fax : +32 (0)4 366 55 58 Brigitte.Ernst@ulg.ac.be http://www.ulg.ac.be/euraxess	**Gembloux Office:** FUSAGx – RI – Euraxess Passage des Déportés, 2 B-5020 Gembloux Tel: +32 (0)81 62.23.15 Valerie.Voyeux@ulg.ac.be Laurent.dePotter@ulg.ac.be
In the Greater Region : http://www.euraxess-gr.eu/	

What additional grants can be proposed by the ULg?

The University of Liege proposes to all its doctoral candidates some mobility grants.

Alternative 1:
Additional grants for doctoral candidates (basis 4 years) can be found within the Belgian funding system and added to the Erasmus Mundus Projet. These external funding schemes are highly competitive, but the added-value of the EM Consortium is significant. Candidates have to be very good, and doctoral works have to be well defined. Special training will be provided for the application and interview
It seems realistic to plan to have salaries for 2 doctoral candidates during the EM programme.

- If the Erasmus Mundus programme is dealing with Plan Marshall recognised disciplines,2 candidates will be trained and presented to the FRIA funding
- If not (Human and Social Sciences), high level candidates will be presented to the ULg non-FRIA funding.

Alternative 2:
Top non-selected candidates can apply to the FRS-FNRS (aspirant FNRS), independently of the EM programme – but strongly linked to its activities. The call is more dedicated to fundamental aspects of the research. Applying after 1 year of research increases the chances of success. 1 candidate/EM programme is possible.
Alternative 3:
Additional grants can be offered by the research unit or department according to their budget (120.000 EUR is necessary for a 4 year salary).

WARNING :
Please do not negotiate without having the advice of the administration. New ways can be explored depending of the consortium and the coordinator requirements.